

REGLEMENT ATTRIBUTION AWARDS OSE & RESPECT DU CONTRAT

Lors de l'attribution des Awards, le club gagnant s'engage moralement et éthiquement en signant un contrat. La non-signature du contrat indique une non-acceptation des termes de celui-ci et annule automatiquement la participation du club gagnant à l'Award.

Ce contrat comporte entre autres des demandes faites par nos partenaires, il est donc primordial que celles-ci soient respectées afin d'assurer la pérennité des Awards.

Si le club gagnant ne respecte pas les demandes faites dans ce contrat. Des démarches juridiques peuvent être mise en place par le staff organisateur et / ou producteur du lieu de l'Award. Le club signataire est informé par l'article 12 du contrat.

Le non-respect peut entraîner des sanctions internes au staff allant d'une radiation de participation que ce soit en award et/ou en inscription à OSE jusqu'à un remboursement partiel et/ou intégral de la valeur de l'award. Le club signataire est informé par l'article 12 du contrat.

Un mail sera envoyé quelques jours avant la réalisation des pass compétitions/bids au responsable signataire du club gagnant afin de lui rappeler les termes du contrat et de ne pas être dans la non-connaissance des clauses à respecter.

Si violations et/ou non-respect des clauses il y a :

- **Un mail sera envoyé au club pour lui notifier les non-respects et l'annonce d'une décision de sanction s'il y a.**
- **Un recommandé sera envoyé dans la semaine suivant le mail.**
- **Le staff SPICE EVENTS se réserve le droit de publier sur ses réseaux les décisions prises suite aux violations des clauses signés par le représentant du club.**

Si le club gagnant, n'ayant pas respecté les termes du contrat pour lesquels il s'était engagé s'inscrivait à l'open de la saison suivante et que l'Award ait lieu entre temps, celui-ci se verrait remboursé soit partiellement soit complètement de son inscription d'OSE à venir, selon les frais engagés par le staff et si décision il y aurait de refuser sa participation.

OSE étant un événement privé (participation validée par SPICE EVENTS et droits d'entrée), le staff se réserve le droit de refuser le club n'ayant pas respecté les termes du contrat si il se présentait lors de l'open aussi bien et tant que participant que de spectateur, afin d'assurer un bon déroulement de l'événement pour tous.

Le club se réserve également le droit de rendre réponse aux athlètes personnes du club concernés s'il y a interrogation de leur part sur les décisions prises.

SPICE EVENTS offre la possibilité aux winners de gagner des Awards exclusifs en France.

Sans respect du contrat, la continuité de ces Awards deviendrait caduque et non conforme à l'image et aux valeurs du staff.